

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport

Liège, le mardi 18 juin 2019

Réunion n° 29

Procès-verbal

Présent(e)s

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Stéphane BARLET	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Audrey FALLAIS	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Premier Echevin
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans »
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « Les <i>Bassis-Mosans</i> »
Emmanuel PORIGNON	DPW Liege Container Terminals
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Norbert DUMOULIN	Weerts Supply Chain

Excusé(e)s

Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement Département du sol et des déchets
André DELECOUR	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Viviane DESSART	Ville de Visé, Bourgmestre
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Kristof De Witte	WDP
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f.

Changement(s)

Il est à noter quelques changements au niveau des participants du Comité d'accompagnement :

Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

M. Nivelles prend sa retraite dès le 1^{er} juillet 2019.

Le SPW Mobilité et Infrastructures est représenté par :

- M. Stéphane Barlet
- Mme Céline Hellemans

Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine et Energie

M. Delecour est devenu Conseiller au sein du SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

Le dossier Liège Trilogiport est suivi par

- Mme Bernadette MOTTET, SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie
- Mme Audrey FALLAIS, SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Weerts Supply Chain

La société Weerts Supply Chain et le Port autonome de Liège ont annoncé fin mai dernier la signature d'un contrat de concession relatif à 21 hectares de terrain sur la plate-forme logistique multimodale Liège Trilogiport. Ce projet d'un montant total d'investissement de plus de 50 millions d'euros est porteur d'une prévision de plus de 400 emplois dans les 4 ans.

La société Weerts Supply Chain, active dans le transport et la logistique, développera ses activités sur la zone logistique nord située le long de la darse de Liège Trilogiport.

Norbert Dumoulin représente la société Weerts Supply Chain.



1. Approbation du PV de la réunion n° 28

2. Approbation du PV de la réunion n° 30 – réunion extraordinaire sur Weerts Supply Chain

Les PV sont approuvés.

M. Greffe souhaite toutefois ajouter une précision relative aux normes OMS et insiste sur le fait que les normes OMS ne peuvent être dépassées.

Selon divers spécialistes, qui avaient déjà interpellé l'Union européenne, ces normes étaient trop laxistes. Depuis 2008, il est prouvé que les particules 2,5 pm sont cancérigènes. Pour les pm 2,5, il y a clairement une problématique. Cette situation s'améliorera peut-être avec les nouvelles normes imposées aux camions.

Pour le moment, nous sommes à la limite. Pour rappel, les spécialistes de l'AwAC et de l'ISSEP ne sont pas d'accord avec cette façon de voir.

3. Informations complémentaires et diverses par le SPW – Mobilité et Infrastructures

Voir ci-dessous

4. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaires

Une présentation de la société Weerts Supply Chain et de son projet d'implantation est effectuée par Norbert Dumoulin (présentation en annexe).

M. Beauwens s'interroge sur le chargement & le déchargement des conteneurs.

Selon M. Dumoulin, ils se feront exclusivement via le terminal à conteneurs de DPW Liege Container Terminals.

Les camions se rendront par l'intérieur du site. Il s'agit principalement de camions « semi-remorques » (véhicules de distribution) qui ne bénéficient pas du système de bips de reculs, réduisant considérablement les nuisances sonores.

Quelle est la proportion des marchandises qui transiteront par la voie d'eau ?

M. Dumoulin précise que les marchandises seront à terme acheminées majoritairement par la voie d'eau. L'objectif est d'atteindre 70 à 80 % par la voie d'eau (tant à l'import qu'à l'export). Des pièces d'automobiles telles que pièces de jantes... (conditionnées en vrac dans des cartons) sont acheminées en conteneurs.

M. Brasseur se réjouit du développement de Liège Trilogiport et se réjouit que Liège Trilogiport devienne une success story. Il recommande toutefois aux autorités locales d'Oupeye et de Visé & au SPW à prendre les mesures nécessaires afin d'anticiper la problématique de la mobilité en Basse-Meuse. Il évoque ainsi les nombreux projets immobiliers (complexes immobiliers, appartements...) et le développement de Liège Trilogiport. Selon lui, l'aménagement des voiries doit être revu.

M. Bertrand précise qu'il faut attirer l'attention de la Wallonie de manière générale. Un groupe de travail sur la thématique de la mobilité en Basse-Meuse doit être créé. Il rappelle qu'une étude d'incidences sur l'environnement avait été réalisée sur l'impact de Liège Trilogiport dans laquelle un chapitre était dédié à la mobilité. Il y a toutefois de nouveaux développements complémentaires (immobiliers) qui ont été développés ou sont en cours de développement.

Concernant le pont, le troisième embranchement (en provenance de Visé – Maestricht vers Liège Trilogiport) n'a pas encore été réalisé. Ce point a été soulevé au Conseil d'administration du Port autonome de Liège ce 19 juin 2019. Le Port autonome de Liège contactera le Ministre de tutelle actuel - et futur - afin que les travaux de la réalisation de cette troisième branche soient prévus dans les prochains travaux d'infrastructures.

Mme Mottet s'interroge s'il y a beaucoup de camions en provenance de Maestricht.

M. Brasseur réitère que de nombreux camions sont perdus à proximité du site de Liège Trilogiport suite à des problèmes de gps n'ayant pas encore répertorié Liège Trilogiport dans leur système.

Mme Mottet précise qu'il faut d'autre part renforcer la signalétique. Mme Hellemans précise que des panneaux de préavis indiquant la sortie Liège Trilogiport sont placés le long de l'autoroute.

Selon M. Brasseur, la problématique de la mobilité est à analyser dans son ensemble, tant pour le développement de Liège Trilogiport que pour l'ensemble des citoyens.

M. Fillot précise qu'Oupeye soutiendra toute démarche pour la construction de cette troisième branche.

Mme Petitjean précise que cette analyse relative à la mobilité dans sa globalité ne pourra pas se faire dans le cadre de l'instruction du dossier de Weerts Supply Chain. Ces dossiers doivent être entièrement distincts.

Selon M. Fillot, la Commune d'Oupeye réactualisera prochainement son Plan communal de mobilité. Des subsides de la Wallonie sont attendus.

Selon M. Theunissen, le plan de mobilité de la Ville de Visé est actuellement en cours également.

M. Greffe demande à Weerts Supply Chain d'être vigilant quant aux tonalités de couleurs utilisées pour les halls logistiques. M. Dumoulin confirme que Weerts Supply Chain veille à développer des halls logistiques de couleur neutre tels ceux développés à Milmort récemment.

M. Greffe demande à Weerts Supply Chain des précisions sur le trajet des pièces automobiles. M. Dumoulin explique que les pièces automobiles proviennent du Port d'Anvers (acheminement par conteneurs par la voie d'eau jusqu'à Liège Trilogiport). Ces pièces seront ensuite stockées et reconditionnées au sein des halls logistiques pour être livrées chez un grossiste automobile en Allemagne.

M. Greffe reste toutefois dubitatif sur le nombre d'emplois estimé par Weerts Supply Chain.

Mme Petitjean rappelle la procédure de demande de permis unique de Weerts Supply Chain.

Le dossier de Weerts Supply Chain a bien été déposé le 7 juin 2019. Le SPW a jusqu'au 27 juin 2019 pour examiner la complétude du dossier. L'enquête publique sera alors organisée sur la commune d'Oupeye. Cette enquête publique est réalisée durant 15 jours calendrier.

Si le SPW notifie le 27 juin 2019 que le dossier de demande de permis unique est complet et recevable, la commune d'Oupeye pourra afficher les informations relatives à l'enquête publique dès le 28 juin 2019.

L'affichage public doit précéder de 5 jours le début de l'enquête publique. Ensuite, l'enquête publique démarre et dure 15 jours calendrier. En fonction de la date de démarrage de l'enquête, celle-ci pourrait être suspendue entre le 16 juillet et le 15 août 2019 et être poursuivie à partir du 16 août. Cette suspension entre le 16 juillet et le 15 août est obligatoire.

5. Divers

A. Le Comité des Bassis-Mosans nous a fait part de divers points suivants :

1°) *Quand les arbres crevés seront-ils remplacés ? On nous avait promis le remplacement pour le 15 avril. Promesse non-tenue, une de plus !*

L'entrepreneur désigné par le SPW devait replanter pour le 15 avril. Finalement, l'entrepreneur n'a pas replanté en avril pour diverses raisons. Le SPW reporte dès lors les plantations à l'automne prochain période plus propice pour la reprise des arbres. Des mesures ont été prises vis-à-vis de l'entrepreneur. Mme Hellemans confirme l'objectif du SPW de replanter en octobre prochain.

2°) *Les deux portiques sont à remplacer.*

Le SPW a commandé les pièces nécessaires en vue de la réparation de ces deux portiques.

M. Van den Meerssche précise que de nombreux chauffeurs sont coincés entre le portique et la rue Marchand. Ces portiques ont volontairement été cassés.

3°) *L'entretien : grâce à la Région wallonne, on a droit à la coupe iroquois et à une culture intensive de chardons. Quand va-t-on enfin respecter les riverains dont les jardins touchent le domaine public, bien mal entretenu ?*

Mme Hellemans confirme que l'échardonnage a été réalisé début juin 2019. Selon elle, les chardons sont revenus en quantité moindre sur la première zone située le long du merlon. M. Huynen fait remarquer que l'échardonnage n'a pas été réalisé partout.

4°) *On attend toujours le début des travaux pour la construction de la station de contrôle de l'air en dur.*

Selon Mme Hellemans, l'engagement était prévu au second semestre 2019 :

- Analyse actuellement en cours ;
- Engagement des travaux d'ici fin 2019 ;
- Notification des travaux début 2020 ;
- Début des travaux au premier semestre 2020.

5°) *Par manque de budget, on a "reporté" la rectification du merlon. Peut-on espérer que ce dossier - promesse maintes fois répétée - puisse voir le jour ?*

Mme Hellemans rappelle qu'un merlon a été réalisé au carrefour de la voirie de liaison et de la rue Marchand. Ce merlon n'offre toutefois pas de visibilité suffisante pour les automobilistes venant de la rue Marchand souhaitant emprunter la voirie de liaison. Une rectification du merlon s'impose. Mme Hellemans précise qu'il n'y pas de modification depuis la dernière réunion (mars 2019) quant à l'état d'avancement du dossier. L'étude de ce dossier est prévue en 2020.

6°) *Respect du permis : la grue diesel est toujours là depuis près de 4 ans... et la rive gauche du canal va subir de plein fouet l'arrivée de Weerts. A quand le respect de TOUT le permis ?*

M. Porignon confirme que diverses démarches ont été prises avec le fournisseur de la grue afin de l'électrifier. L'électrification sera réalisée pour fin 2019 – début 2020.

M. Bertrand rappelle qu'en ce qui concerne la rive gauche du canal Albert, le SPW Mobilité et Infrastructures a planté en alternance dans le talus des arbres. Ces plantations sont censées masquer l'intervalle entre les trous des peupliers actuels, permettant de maintenir un écran végétal complet.

Cela permettra de maintenir une liaison entre la rue située en contrebas et le halage. Ceci est, pour rappel, un souhait des riverains (qui ne souhaitaient pas de mur anti-bruit). C'est conforme par rapport à la concertation des riverains.

B. Divers

M. Greffe réitère qu'il faut une protection anti-bruit entre le pont de Visé et le pont d'Hermalle.

Mme Hellemans précise que les murs anti-bruit en aval du nouveau pont (les « plumes ») n'ont pas été réalisés pour deux raisons :

- d'une part, car ils empêchaient la réalisation de la future troisième branche,
- et d'autre part, ces murs anti-bruit étaient prévus en face des bassins de Liège Trilogiport où il n'y a pas d'habitation.

Mme Hellemans indique également que le merlon le long de la glissière de sécurité de l'autoroute a été interrompu car il n'y avait pas assez de place pour réaliser le talus.

M. Greffe précise également que le merlon situé le long de la Gravière Brock doit être verdurisé. Mme Hellemans précise que certaines plantations ont été effectuées au printemps 2019 mais qu'il faut du temps que ces plantations poussent.

M. Greffe souligne la problématique du merlon sur le site de Chertal (dont la base a été réalisée en scories) et demande de solliciter l'avis du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Mme Hellemans indique qu'il n'y a pas de marché de plantations actuellement. Selon Mme Hellemans, le DNF est systématiquement sollicité pour tous les marchés relatifs aux plantations.

M. Greffe précise qu'il faudrait encore 100 mètres de merlon à Chertal afin de pouvoir assurer la protection de la rue Fachard.

Mme Mottet évoque le permis d'urbanisme : *« Afin de protéger les habitations des rues du Tilleul, Delbrouck et Fachard à Hermalle-sous-Argenteau, un merlon sera réalisé en prolongation de l'aménagement de la gravière Brock (...). Le merlon sera végétalisé de manière similaire à ce qui est prévu pour ceux de la gravière. »* .

Mme Mottet précise que le permis est périmé. La durée de validité du permis est de 5 ans + 2 ans. Le permis ayant été délivré en septembre 2011, il est périmé depuis septembre 2018. Les exigences et conditions du permis ne nécessitent pas de nouveau permis. Elles doivent être réalisées.

Mme Hellemans souligne qu'il n'y a pas de plan précis pour ces merlons dans le permis d'urbanisme mais juste une coupe. C'est une question d'interprétation.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement se déroulera le **mardi 1^{er} octobre 2019** à 18 heures.



Emile-Louis Bertrand
Directeur général